

5 - Plan de relance régional de soutien à l'activité du bâtiment et des travaux publics - Demandes de subventions à la Région de Franche-Comté

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Région de Franche-Comté a adopté lors de son Assemblée plénière du 26 septembre dernier un plan de soutien à l'activité du BTP via un accompagnement financier en faveur des projets portés par les communes ou leur groupement.

Cette initiative est destinée à encourager l'investissement porteur de développement et d'emploi. Ce souci est partagé pleinement par la Ville de Besançon qui souhaite jouer un rôle essentiel dans le dispositif novateur du plan de relance pour le BTP.

Le plan de soutien a vocation à déclencher des opérations prêtes à démarrer de manière à fournir des chantiers aux entreprises dans les semaines qui viennent. La Région a ainsi la volonté de soutenir des opérations pour lesquelles les ordres de services aux entreprises seront délivrés après le 1^{er} octobre 2014 et avant le 31 mars 2015.

Dans ce contexte, la Ville de Besançon sollicite le soutien de la Région pour la réalisation de trois projets structurants en termes d'aménagement et de développement urbain :

➤ Projet d'aménagement global et de réhabilitation du quartier de Planoise

Dans le cadre du programme de réhabilitation urbaine de Planoise, certains travaux d'aménagement sont à engager afin de poursuivre la requalification de ce quartier. Il s'agit de la réalisation :

- des aménagements des abords de la Place des Nations,
- des aménagements paysagers autour du cheminement mode doux de l'Ilot Ouest,
- de la requalification et du remodelage du terrain libéré suite à la démolition du bâtiment du Forum,
- de la requalification de la rue Francis Wey.

Ce projet est estimé à 1 194 000 € HT. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes 23.824.2313.003605M/003605M/003605I/003605T.30100. Le soutien de la Région est sollicité à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux, soit 238 800 €.

➤ Réhabilitation de la Maison du Peuple

Dans le cadre du projet urbain sur le secteur de Battant, la Maison du Peuple sera réhabilitée. Le programme de travaux comprend la création d'une nouvelle salle polyvalente destinée aux familles et aux associations du quartier, la rénovation des locaux des syndicats et l'aménagement des cours en espace public.

Ce projet est estimé à 1 220 000 € HT. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 23.025.2313.006045.33000. Le soutien de la Région est sollicité à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux, soit 244 000 €.

➤ Réalisation d'un ouvrage hydraulique de protection du centre-ville contre les crues

Il s'agit de la réalisation d'un ouvrage anti-crue de protection du centre-ville composé d'un ensemble de travaux comprenant la réalisation d'un mur anti-crue neuf avenue Gaulard, la mise en place de batardeaux, l'aménagement des ponts Schwint et République et la réfection d'un mur le long de la berge gauche du Doubs.

Ce projet est estimé à 500 000 € HT. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 23.824.2315.006031.30300. Le soutien de la Région est sollicité à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux, soit 100 000 €.

En cas de soutien de la Région dans le cadre du plan de relance, des crédits seront inscrits en Décision Modificative n° 3, pour permettre le démarrage de ces opérations dans les délais fixés.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter pour ces trois opérations une subvention auprès de la Région de Franche-Comté dans le cadre du plan de relance, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis et à signer toute éventuelle convention à intervenir.

«M. Pascal BONNET : Vous répondez à cette proposition du Conseil Régional comme vous l'aviez fait il y a quelques années au plan de relance du gouvernement FILLON sous la présidence SARKOZY. C'est l'intérêt de la Ville donc on ne peut qu'en être satisfait. Ceci étant ça reste toujours l'impôt des Bisontins...

M. LE MAIRE : Comme pour le plan FILLON - SARKOZY.

M. Pascal BONNET : Là on avait à l'époque avancé des crédits pour gagner du temps et ce n'était pas à terme un engagement supplémentaire.

Je voulais juste savoir ce qui avait motivé le choix de ces trois opérations, quels sont les critères précis ?

M. LE MAIRE : C'est très simple. La Région a eu un raisonnement très simple qui est de dire qu'il faut que ça soit fait rapidement parce que si l'on veut relancer le bâtiment, les travaux publics, ce ne sont pas des projets qui verront le jour dans 3 ans ou 4 ans. En un mot c'est : qu'est-ce que vous avez de prêt tout de suite à nous proposer pour que les entreprises aient du travail dès le premier trimestre ou le premier semestre 2015 ? Là ce sont les projets qui étaient prêts puisque vous savez que lorsqu'on sort d'une période électorale un certain nombre de projets étaient un peu en sommeil, d'autres repartent. Et je trouve que c'est une excellente initiative de la Région de Franche-Comté et de sa Présidente de permettre aux entreprises d'avancer. A l'instant où je vous parle pratiquement toutes les négociations sont terminées pour les entreprises du tram et j'ai eu l'occasion d'en avoir encore une ce matin au téléphone avec qui nous avons donc conclu téléphoniquement sur un chiffre bien sûr qui sera développé d'une façon beaucoup plus officielle et par écrit. Quand on parle de marché, le dernier que j'avais à négocier c'était 46 980 000 € quand même. C'est très exceptionnel qu'on se soit mis d'accord avec les entreprises sur une règle très simple, on paie ce qu'on doit, on ne paiera absolument rien de ce qu'on considère comme supplémentaire et non justifié, ça a bien fonctionné et je demande qu'on aille très vite parce que je sais que les entreprises ont besoin d'argent. Donc on a négocié dans l'intérêt des entreprises, l'intérêt aussi des finances du Grand Besançon, donc des citoyens de cette ville qui font partie du Grand Besançon et donc, deux mois après, tout est réglé. Maintenant je pense que ça passera au conseil de janvier. Là aussi il faut de la transparence et de la rigueur. Donc ce plan de relance est une bonne chose. Au niveau de la région, les entreprises sont inquiètes. En 2015 il y aura d'autres opérations mais celles-ci sont prêtes à démarrer tout de suite.

Mme Anne VIGNOT : Je voudrais juste dire aussi qu'un des critères était non seulement d'accompagner les entreprises qui étaient restées un peu en stand by au vu de la baisse des dotations pour les collectivités et de relancer cette activité mais aussi mettre l'accent sur la transition énergétique. Donc la Région a souligné l'intérêt de maintenir l'activité sur ce domaine-là puisqu'on connaît l'urgence de continuer à travailler sur cette transition énergétique dans le bâtiment.

M. LE MAIRE : Tout le monde est d'accord là-dessus ? Il n'y a pas d'opposition ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. BONTEMPS et Mme VIGNOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2014.